

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mercredi 27 novembre 2013, à la salle Robert Coulombe du Château Logue au 12, rue Comeau, dans la ville de Maniwaki à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Denis Charron
Monsieur le conseiller Laurent Fortin
Madame la conseillère Julie Jolivet
Monsieur le conseiller Réjean Major
Madame la conseillère Chantal Lamarche
Monsieur le conseiller Bernard Cayen
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon
Monsieur le conseiller Neil Gagnon
Madame la conseillère Joanne Poulin
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe
Monsieur le conseiller Ota Hora
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle
Monsieur le conseiller Robert Coulombe
Monsieur le conseiller Ronald Cross
Monsieur le conseiller Alain Fortin
Monsieur le conseiller André Carle

Municipalités représentées

Aumond
Blue Sea
Bois-Franc
Bouchette
Cayamant
Déléage
Denholm
Egan-Sud
Gracefield
Grand-Remous
Kazabazua
Lac-Sainte-Marie
Maniwaki
Messines
Montcerf-Lytton
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

Est absent :

Monsieur le conseiller Morris O'Connor

Low

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale, madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale ainsi que quelques cadres et professionnels.

Des journalistes ainsi que des citoyens sont également présents.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h.

Il souhaite la bienvenue aux participants et invite le directeur général de la MRC, Monsieur André Beauchemin, à présenter aux conseillers et conseillères les cadres et professionnels de la MRC présents (MM. Claude Beaudoin, Éric Saumure, Éric Lebon, Sylvain Pepin, Dominic Lauzon et Mmes Kimberley Mason et Pauline Marenger).

Monsieur le Préfet aborde ensuite l'ordre du jour.

2013-R-AG302

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 27 novembre 2013

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-R-AG303

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 17 septembre 2013

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2013 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2013-R-AG304	Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC du 30 septembre 2013 Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 30 septembre 2013 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE
2013-R-AG305	Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la MRC du 22 octobre 2013 Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2013 soit adopté tel que présenté. ADOPTÉE
	Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 11 au 27 novembre 2013 Monsieur le préfet présente verbalement son rapport d'activités pour la période du 11 au 27 novembre 2013. Une rencontre a notamment eu lieu avec le conseil de la municipalité d'Aumond et Monsieur le préfet informe les conseillers et conseillères de son engagement à rencontrer tous les conseils municipaux, sur invitation. Note au procès-verbal – Félicitations aux élu(e)s – Maires, mairesses, conseillers et conseillères élu(e)s des municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Monsieur le Préfet profite de cette première séance du Conseil de la MRC pour féliciter tous les candidat(e)s élu(e)s au sein des conseils municipaux de la MRC.
2013-R-AG306	Remerciements à monsieur Pierre Rondeau Considérant la décision de monsieur Pierre Rondeau de quitter la vie politique après de nombreuses années actives à titre de politicien dans la Vallée-de-la-Gatineau; Considérant que M. Rondeau fût le premier préfet élu de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau; Considérant la contribution exceptionnelle de M. Rondeau au sein du Conseil de la MRC et sa grande implication sur tout le territoire val gatinois; Considérant l'héritage politique laissé par le passage de M. Rondeau à titre de préfet élu de la MRC pendant 10 ans; Considérant les nombreux mandats réalisés sous sa gouverne et le développement de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au cours de ses mandats. En conséquence, monsieur le préfet Michel Merleau propose et il est résolu unanimement de remercier Monsieur Pierre Rondeau pour son travail exceptionnel et les nombreux mandats réalisés à titre de préfet élu de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau. ADOPTÉE
2013-R-AG307	Radio communautaire CHGA – Acceptation d'une proposition publicitaire « Clé en main » pour l'année 2014 Considérant que la Radio communautaire CHGA offre à la MRC le renouvellement du forfait publicitaire annuel « Clé en main »; Considérant que cette activité publicitaire vise à informer la population des actualités qui se déroulent dans les municipalités et à la MRC; Considérant, de plus, que cette activité publicitaire vise à faire connaître la Vallée-de-la-Gatineau tant aux vacanciers de passage dans la MRC qu'aux villégiateurs et résidents de la région. En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau accepte la proposition publicitaire « Clé en main » reçue de la Radio CHGA qui se compose de deux volets, soient :

Volet 1 :

- 1- Chronique sur les attraits touristiques en période estivale (« Sébastien sur la route » - été 2014);

Volet 2 :

- 1- Souhaits des fêtes (6) : Noël, Jour de l'An, Pâques, Fête nationale du Québec, fête du Canada et fête du Travail;
- 2- Banque de 25 publicités avec 3 productions;
- 3- 3 chroniques d'environ 7 minutes dans le courant de l'année concernant des sujets d'actualité;
- 4- 10 annonces d'événements municipaux à raison de 4 par jour pendant 7 jours;
- 5- Une entrevue annuelle de 10 minutes avec un représentant de la MRC sur un sujet de son choix.

Le tout à valeur forfaitaire de 4 620 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

2013-R-AG308

Complicité Emploi – Campagne de financement 2014 – Bourses de la relève

Considérant que le projet des Bourses de la relève est soutenu, depuis sa création, par la Table de développement social, en collaboration avec l'organisme Complicité Emploi;

Considérant que la dernière année de la seconde campagne de financement triennale pour les bourses de la relève est présentement en cours;

Considérant que le but de ce système de bourses est de faciliter le recrutement et la rétention de la main-d'œuvre dans la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les bourses peuvent être attribuées aux boursiers pour des études professionnelles, collégiales ou universitaires, à certaines conditions;

Considérant que suite à l'obtention de leur diplôme, ces boursiers, majoritairement originaires de la Vallée-de-la-Gatineau, s'engagent à travailler dans la région;

Considérant que depuis la création du projet, une cinquantaine d'étudiants de la région ont pu bénéficier de ce support inestimable;

Considérant que l'ensemble du territoire de notre MRC bénéficie de cette main-d'œuvre qualifiée.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau poursuive sa participation au projet des Bourses de la relève et octroie un montant de 3500 \$ pour ce faire.

ADOPTÉE

2013-R-AG309

Union des municipalités du Québec – Adhésion annuelle 2014

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2014 au montant de 808,49 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

2013-R-AG310

Fédération canadienne des municipalités – Adhésion annuelle 2014

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Robert Coulombe, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2014 au montant de 2 226,65 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG311

Adoption de la prévision de fin d'exercice 2013

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée par la trésorière, la prévision de fin d'exercice pour l'année 2013 comportant :

-des revenus **et affectations** se chiffrant à 8 572 847 \$;

-des **dépenses de fonctionnement** pour un montant de 7 704 361 \$;

-des affectations et activités **d'investissements** de 768 208 \$;

-un surplus anticipé de 100 278 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG312

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2013, pour la partie I du budget, commune à l'ensemble des municipalités et aux territoires non organisés, comportant des dépenses de fonctionnement de 6 122 382 \$, des affectations et activités d'investissements de 308 588 \$ et des revenus de 6 430 970 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG313

Adoption des répartitions 2014 (Quotes-parts) – Partie 1 – Partie commune à toutes les municipalités

Considérant que la base de répartition de certaines charges aux municipalités locales pour l'exercice financier 2014 est la richesse foncière uniformisée constatée le 15 novembre 2013, en vertu de l'article 3 du règlement n° 2001-128 de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et adoptée pour l'exercice financier visé par la résolution 2013-R-AG318 en date des présentes;

Considérant que les bases de répartitions de certaines autres charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2014, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant, sous réserve de l'adhésion de la municipalité d'Aumond et de la ville de Gracefield au service de coordination des loisirs de la MRC :

Municipalité	Charge (quote-part)
	2014
AUMOND	66 116\$
BLUE SEA	126 995\$
BOIS-FRANC	38 309\$
BOUCHETTE	103 116\$
CAYAMANT	120 029\$
DELEAGE	111 567\$
DENHOLM	86 854\$
EGAN-SUD	45 690\$
GRACEFIELD	334 242\$
GRAND-REMOUS	88 886\$
KAZABAZUA	111 975\$
LAC STE-MARIE	190 277\$
LOW	133 244\$
MANIWAKI	215 061\$
MESSINES	157 205\$
MONTCERF-LYT	56 472\$
STE-THERESE	77 664\$
T.N.O.	27 932\$
TOTAL	2 091 633\$

ADOPTÉE

2013-R-AG314

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014, pour la partie 2 du budget s'appliquant à certaines municipalités, à l'égard du traitement des eaux usées, comportant des dépenses de fonctionnement de 370 234 \$, des affectations et autres activités de 249 103 \$ et des revenus de 661 579 \$:

	Revenus	Surplus (Déficit) prévu en 2012	Inv.	Remb. DLT	Affectations	DÉPENSES
Traitement des eaux usées	661 579 \$	(42 242) \$		245 507 \$	3 596 \$	370 234 \$
	661 579 \$				291 345 \$	370 234 \$

Revenus

661 579 \$

Affectations et investissements

291 345 \$

Dépenses

370 234 \$

Équilibre budgétaire

- \$

ADOPTÉE

2013-R-AG315

Adoption des répartitions 2014 (Quotes-parts) – Partie 2 – Traitement des eaux usées – Certaines municipalités

Considérant que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant qu'en vertu des règlements 2004-145, 2004-154 et 2008-197, le Conseil de la MRC a établi que les dépenses relatives au traitement des eaux usées seraient réparties sur la base du « nombre équivalent d'unités de logement ».

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2014, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (quote-part)
QP par municipalité	
	2014
AUMOND	29 568
BLUE SEA	39 414
BOIS-FRANC	12 880
BOUCHETTE	23 016
CAYAMANT	46 774
DELEAGE	53 101
DENHOLM	27 083
EGAN-SUD	14 203
GRACEFIELD	96 743
GRAND-REMOUS	41 964
KAZABAZUA	38 962
LAC STE-MARIE	37 412
LOW	38 800
MANIWAKI	-
MESSINES	61 719
MONTCERF-LYT	22 531
STE-THERESE	25 340
T.N.O.	3 486
	612 996

ADOPTÉE

2013-R-AG316

Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014 – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles – Certaines municipalités

Monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2014, pour la partie 3 du budget, s'appliquant à certaines municipalités et, notamment, à l'égard du Centre de transfert et de la démarche régionale avec Tricentris, comportant des dépenses de fonctionnement de 1 424 305 \$, des affectations et activités d'investissements de 28 213 \$ et des revenus de 320 000 \$:

		Revenus non fiscaux	Surplus (Déficit)prévu	Immobilisations	Remb. DLT	DÉPENSES	Tarification
451	Matières résiduelles	0\$	40 487\$		71 700\$	954 928\$	(986 141\$)
452	Matières recyclables	0\$	3 000\$			149 377\$	(146 377\$)
453	Matériaux secs	320 000\$	106 612\$	106 612\$		320 000\$	0\$
		320 000\$	150 099\$	106 612\$	71 700\$	1 424 305\$	(1 132 518\$)
							QP
	Revenus externes	320 000\$					
	Affectations	(28 213\$)		Revenus totaux :	1 452 518\$		
	Dépenses	1 424 305\$					
	Tarifications totales	(1 132 518\$)					

ADOPTÉE

2013-R-AG317

Adoption des répartitions 2014 (Quotes-parts) – Partie 3 – Dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles – Certaines municipalités

Considérant que les bases de répartitions de certaines charges sont fixées par divers règlements du Conseil pris en vertu de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1).

Considérant qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 205.1 de la Loi, la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau peut déterminer la répartition de dépenses selon tout critère qu'elle juge approprié;

Considérant que par l'adoption des règlements 2011-230 et 2012-235, le Conseil de la MRC a établi le mode de répartition des dépenses relatives aux opérations de gestion des matières résiduelles.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que la répartition des charges pour l'année 2014, toutes bases confondues, soit adoptée, sous réserve des considérants ci-haut énumérés, telle que présentée dans le tableau suivant :

Municipalité	Charge (quote-part)
	2014
AUMOND	36 477\$
BLUE SEA	50 081\$
BOIS-FRANC	21 111\$
BOUCHETTE	57 876\$
CAYAMANT	71 031\$
DELEAGE	88 462\$
DENHOLM	1 236\$
EGAN-SUD	31 859\$
GRACEFIELD	217 966\$
GRAND-REMOUS	64 653\$
KAZABAZUA	1 789\$
LAC STE-MARIE	1 306\$
LOW	2 005\$
MANIWAKI	308 359\$
MESSINES	97 793\$
MONTCERF-LYT	44 368\$
STE-THERESE	36 147\$
T.N.O.	
TOTAL	1 132 518\$

ADOPTÉE

Adoption de la richesse foncière uniformisée 2014

Monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d’adopter la richesse foncière uniformisée pour l’année 2014, telle que constatée le 15 novembre 2013, correspondant à une valeur de 2 482 377 533 \$ pour l’ensemble des municipalités et territoires constituants.

MUNICIPALITE LOCALE	RICH. FONC. UNIFORMISEE	FACTEUR DE REPARTITION
AUMOND	69 219 000\$	2.79%
BLUE SEA	159 149 376\$	6.41%
BOIS-FRANC	36 492 562\$	1.47%
BOUCHETTE	122 805 662\$	4.95%
CAYAMANT	144 791 314\$	5.83%
DELEAGE	119 831 953\$	4.83%
DENHOLM	99 355 152\$	4.00%
EGAN-SUD	44 338 602\$	1.79%
GRACEFIELD	437 948 864\$	17.64%
GRAND-REMOUS	100 373 902\$	4.04%
KAZABAZUA	135 592 081\$	5.46%
LAC STE-MARIE	250 806 648\$	10.10%
LOW	165 733 404\$	6.68%
MANIWAKI	234 275 278\$	9.44%
MESSINES	189 222 496\$	7.62%
MONTCERF-LYT	58 018 995\$	2.34%
STE-THERESE	89 294 286\$	3.60%
T.N.O.	25 127 959\$	1.01%
TOTAL	2 482 377 533\$	100.00%

ADOPTÉE

Avis de motion – Projet de règlement 2013-258 « Répartissant les dépenses relatives à l’élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur une base composite »

Avis est donné par monsieur le conseiller Ronald Cross qu’un projet de règlement portant le numéro 2013-258 « Répartissant les dépenses relatives à l’élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) sur une base composite », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

Note au procès-verbal – Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires de la personne élue à la préfecture

Conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, monsieur le préfet dépose la déclaration de ses intérêts pécuniaires, suite à la proclamation de son élection.

Nomination provisoire des membres des comités de la MRCVG selon une succession géographique

Considérant les élections générales municipales du 3 novembre 2013, suite auxquelles le Conseil des maires de la MRCVG a été modifié;

Considérant qu’un comité plénier sera tenu en janvier 2014 afin de recommander la formation des nouveaux comités de la MRCVG;

Considérant que préalablement à cette rencontre, certains comités seront appelés à siéger afin de procéder à l’étude de dossiers en cours.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de nommer provisoirement les membres des comités de la MRCVG selon une succession géographique.

ADOPTÉE

Nomination provisoire du préfet élu sur certains comités externes de la MRCVG

Considérant l’élection à la préfecture de monsieur Michel Merleau à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 3 novembre 2013;

Considérant la participation du préfet élu sortant de la MRCVG, monsieur Pierre Rondeau, sur certains comités externes de la MRCVG;

Considérant que la participation à ces comités sera étudiée au cours des prochaines semaines et que des résolutions seront ultérieurement adoptées par le Conseil de la MRCVG pour y proposer la nomination du préfet élu et de membres du Conseil;

Considérant que dans l'attente de ces résolutions, la participation de monsieur le préfet Michel Merleau serait souhaitée à titre de représentant de la MRCVG aux comités externes sur lesquels siégeait monsieur le préfet sortant Pierre Rondeau.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau nomme monsieur le préfet Michel Merleau à titre de représentant de la MRCVG aux comités externes sur lesquels siégeait monsieur le préfet sortant Pierre Rondeau.

ADOPTÉE

2013-R-AG322

Modification de résolutions – Nouveau signataire – Préfet élu de la MRCVG

Considérant l'élection de monsieur Michel Merleau au titre de préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau le 3 novembre 2013;

Considérant l'adoption de résolutions, préalablement à l'élection de monsieur le préfet Michel Merleau, autorisant la signature de différents documents pour et au nom de la MRCVG (ententes, conventions...) par le préfet sortant M. Pierre Rondeau;

Considérant que ces documents, non signés en date du 3 novembre 2013, le seront par le nouveau préfet élu, monsieur Michel Merleau.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de modifier les résolutions autorisant le préfet sortant monsieur Pierre Rondeau à signer des documents pour et au nom de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin qu'y soit remplacé le nom de monsieur Rondeau par celui de monsieur le préfet Michel Merleau.

ADOPTÉE

2013-R-AG323

Élections au Conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Appui à la candidature du préfet de la MRCVG, Michel Merleau

Considérant la tenue d'élections au Conseil d'administration de la FQM pour terminer le mandat des administrateurs de la FQM qui se sont retirés de la vie municipale ou ont été défaits lors des élections municipales du 3 novembre 2013;

Considérant que la région de l'Outaouais compte deux représentants au conseil d'administration de la Fédération et que ces sièges sont en élection cette année;

Considérant que tel que spécifié aux règlements généraux, tout maire d'une municipalité et tout préfet d'une municipalité régionale de comté membre provenant d'une région administrative peuvent se qualifier pour siéger au conseil d'administration;

Considérant que le préfet élu de la MRCVG, monsieur Pierre Rondeau, siégeait à ce conseil d'administration afin de représenter la région de La Vallée-de-la-Gatineau ainsi que celle de l'Outaouais;

Considérant que le préfet élu de la MRCVG, monsieur Michel Merleau, a démontré un intérêt pour poursuivre cette représentation au sein de la FQM;

Considérant que pour ce faire, un bulletin de candidature doit être complété par la personne intéressée et transmis à la FQM au plus tard le 9 décembre 2013.

En conséquence, madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la candidature du préfet élu de la MRCVG, monsieur Michel Merleau, pour l'élection des administrateurs au sein du conseil d'administration de la FQM.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Lieu de la séance ordinaire du mardi 10 décembre 2013 et lieu du souper de Noël des élu(e)s

Monsieur le préfet informe les conseillers et conseillères que la séance ordinaire du mardi 10 décembre 2013 se déroulera le mardi 10 décembre 2013 à compter de 16 h, à la salle Robert Coulombe du Château Logue à Maniwaki. La séance sera suivie, au même endroit, du souper de Noël des élu(e)s.

2013-R-AG324

Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 18 septembre au 27 novembre 2013

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 18 septembre au 27 novembre 2013, totalisant un montant de 1 018 384,90 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG325

Prélèvements bancaires – MRC – Période du 18 septembre au 27 novembre 2013

Monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 18 septembre au 27 novembre 2013, totalisant un montant de 390 073,24 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG326

Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 27 novembre 2013

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 27 novembre 2013 totalisant un montant de 765 771 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG327

Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 18 septembre au 27 novembre 2013

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 18 septembre au 27 novembre 2013, totalisant un montant de 29 182,61 \$.

ADOPTÉE

2013-R-AG328

Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 27 novembre 2013

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 27 novembre 2013 totalisant un montant de 158,72 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2013-R-AG329

Adoption du taux d'intérêt applicable sur les comptes en souffrance pour l'année 2014 (18 % annuellement)

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu qu'un taux d'intérêt de 18 % par année soit appliqué sur tout compte en souffrance dû à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau et aux territoires non organisés pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2013-R-AG330

Modification de la résolution 2012-R-AG157 – Autorisation de signature des effets bancaires – MM. Michel Merleau et Robert Coulombe

Abrogée par
2021-R-AG010
19 janvier 2021

Modifiée par
2017-R-AG343
Novembre 2107

Considérant que monsieur Michel Merleau a été assermenté le 11 novembre 2013 à titre de préfet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que cette assermentation ne comportait pas, jusqu'à ce jour, l'autorisation de signer les effets financiers de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que monsieur Michel Merleau aura à signer des effets bancaires relativement aux tâches liées à sa fonction et, en son absence ou incapacité, ces tâches reviendront à monsieur Robert Coulombe, préfet suppléant.

En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. Abroge toute résolution ou acte du conseil antérieur à l'égard de la signature ou l'endossement des effets bancaires de la Municipalité régionale de comté ou des Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau;
2. Autorise les personnes suivantes à signer, tirer, accepter ou endosser pour la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRC), ou les Territoires non organisés de La Vallée-de-la-Gatineau (TNO), tous chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets négociables ayant pour effet de créditer ou de débiter les comptes, soit de la MRC, soit des TNO :
 - messieurs Michel Merleau, préfet, ou Robert Coulombe, préfet suppléant (personnes élues);
 - madame Lynn Kearney, ou monsieur André Beauchemin, ou Me Véronique Denis (membres du personnel autorisés);

Pour autant que les effets bancaires susmentionnés comportent obligatoirement au moins deux signatures, c'est-à-dire celle d'une personne élue ainsi que celle d'un membre du personnel autorisé.

ADOPTÉE

2013-R-AG331

Modification – Titulaire de la carte de crédit Visa Desjardins du préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise l'acquisition d'une carte de crédit Visa Desjardins de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour monsieur Michel Merleau, avec une limite de crédit de 10 000 \$, et que la carte émise au nom de monsieur Pierre Rondeau soit annulée.

ADOPTÉE

2013-R-AG332

Octroi de mandat de perception à Me Gérard Desjardins – Recouvrement de taxes municipales impayées – Territoires non organisés de la MRCVG

Considérant l'envoi de mises en demeure en octobre 2013 concernant l'absence de paiement pour des taxes municipales dans les Territoires non organisés de la MRCVG depuis un délai important;

Considérant que malgré l'envoi de ces mises en demeure et le délai de 30 jours imparti pour effectuer le paiement, plusieurs comptes de taxes demeurent impayés;

Considérant la volonté de recouvrer les sommes dues.

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu d'octroyer un mandat de perception à Me Gérard Desjardins afin de recouvrer les sommes dues à titre de taxes municipalités impayées dans les Territoires non organisés de la MRCVG.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'événement de la présidente d'élection

Me Véronique Denis, qui a agi à titre de présidente d'élection pour l'élection du préfet à la MRCVG, dépose son rapport d'événement et en fait un bref compte-rendu aux conseillers et conseillères. Des suggestions sont présentées par certains conseillers.

2013-R-AG333

Entérinement de l'embauche préautorisée (résolution 2013.R.AG290) au poste de directeur du service des Terres publiques intra municipales, Monsieur Dominic Lauzon

Considérant la résolution 2013-R-AG290 autorisant le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue;

Considérant que suite à une période d'évaluation ayant suivi l'entrevue des candidats, les membres présents du comité de sélection en sont venus à une recommandation unanime;

Considérant que le comité de sélection a procédé, de façon unanime, à l'embauche de monsieur Dominic Lauzon au poste de directeur des Terres publiques intra municipales.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de monsieur Dominic Lauzon au poste de directeur du service des Terres publiques intra municipales.

ADOPTÉE

2013-R-AG334

Entérinement de l'embauche préautorisée (résolution 2013.R.AG214) au poste d'agente de développement rural, Madame Pauline Marenger

Considérant la résolution 2013-R-AG214 autorisant le comité de sélection à procéder à l'embauche du candidat suite aux résultats obtenus lors de la journée d'entrevue;

Considérant que suite à une période d'évaluation des candidatures reçues, les membres du comité de sélection en sont venus à une recommandation unanime;

Considérant que le comité de sélection a procédé, de façon unanime, à l'embauche de madame Pauline Marenger au poste d'agente de développement rural.

En conséquence, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau entérine l'embauche effective de madame Pauline Marenger au poste d'agente de développement rural.

ADOPTÉE

2013-R-AG335

Appui à la MRC de Marguerite-D'Youville – Demande au Canadien National – Transmission de l'information relative à la circulation de la marchandise sur les voies ferrées

Considérant la résolution 2013-10-235 adoptée par le Conseil de la MRC de Marguerite D'Youville le 10 octobre 2013;

Considérant que par cette résolution, la MRCMDY demande l'appui des MRC du Québec relativement à sa demande au Canadien National de fournir régulièrement l'information concernant la circulation des marchandises (matières dangereuses) sur les voies ferrées;

Considérant la sécurité des résidents et les difficultés rencontrées par les municipalités de la MRCMDY à obtenir des informations complètes et actualisées de la part des autorités du CN sur les matières dangereuses qui circulent sur les voies ferrées qui traversent leur territoire.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu d'appuyer la MRC de Marguerite D'Youville dans ces revendications au Canadien National pour l'obtention de l'information relative à la circulation de la marchandise sur les voies ferrées.

ADOPTÉE

2013-R-AG336

Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Panneaux autoroutiers – Demande au ministère des Transports du Québec

Considérant la résolution 13-09-18-20 adoptée par le Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges le 18 septembre 2013, sollicitant l'appui des MRC du Québec dans sa demande présentée au ministère des Transports du Québec (MTQ) afin d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de la MRC;

Considérant que le MTQ détient la pleine juridiction en matière de signalisation sur le bord des routes numérotées;

Considérant la nécessité des MRC d'identifier leur région avec des panneaux d'accueil en bordure des routes.

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau appui la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans sa demande présentée au ministère des Transports du Québec afin d'élargir les critères permettant l'accès à la signalisation de destination afin d'avoir des panneaux verts de destination pour l'identification du territoire à chaque porte d'entrée de la MRC.

ADOPTÉE

2013-R-AG337

Nomination du préfet à titre de représentant des Territoires non organisés au sein du conseil de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki et Haute-Gatineau (RIAM)

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Bernard Cayen, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau nomme monsieur le préfet Michel Merleau à titre de représentant des Territoires non organisés au sein du conseil de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki et Haute-Gatineau (RIAM).

ADOPTÉE

2013-R-AG338

Certificat de conformité – Règlement modificateur 937 – Ville de Maniwaki

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 937 adopté par le conseil de la ville de Maniwaki;

Considérant que le conseil a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 937 adopté par le conseil de la Ville de Maniwaki et demande au directeur général ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

ADOPTÉE

2013-R-AG339

Octroi de mandat à Me Gérard Desjardins – Procédures en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme – Infractions au RCI 2009-206

Considérant le mandat octroyé à Me Gérard Desjardins pour le suivi pénal des dossiers d'infraction au Règlement de contrôle intérimaire 2009-206;

Considérant que suite à une recommandation du Service de l'aménagement du territoire, des procédures civiles doivent être entreprises en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans deux dossiers d'infraction au RCI 2009-206;

Considérant que les frais relatifs à l'octroi de ce mandat sont estimés à 3000,00 \$ chacun, avant les taxes.

En conséquence, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRCVG autorise l'octroi d'un mandat à Me Gérard Desjardins pour entreprendre des procédures civiles en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme dans deux dossiers d'infraction au RCI 2009-206.

ADOPTÉE

2013-R-AG340

Désignation de monsieur Dominic Lauzon au titre de représentant de la MRC à la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public (TRGIRT) à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO)

Considérant la mise en place, par le ministère des Ressources naturelles, du nouveau Programme de développement régional et forestier, de la Commission sur les ressources naturelles et le territoire public de l'Outaouais (CRRNTO);

Considérant que suite à la fusion de ses trois Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire public, ces dernières sont désormais remplacées par une seule Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public (TRGIRT);

Considérant la CRRNTO souhaite qu'un représentant de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau soit nommé au siège disponible au sein du groupe sectoriel « Territoire ».

En conséquence, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu de nommer monsieur Dominic Lauzon, ingénieur forestier et gestionnaire des terres publiques intramunicipales de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, à la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire public (TRGIRT).

ADOPTÉE

2013-R-AG341

Entérinement de signatures – Entente de partenariat particulier pour la mise en œuvre de l'Alliance de solidarité régionale en Outaouais – Commission régionale des élus de l'Outaouais

Considérant que le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* propose de renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux;

Considérant que le *Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015* prévoit la signature d'une Alliance pour la solidarité entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) pour soutenir la mise en œuvre d'un plan d'action régional de lutte contre la pauvreté;

Considérant que le 17 juin 2011, la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a annoncé le cadre d'élaboration des *Alliances pour la solidarité régionale* ainsi que l'octroi d'une enveloppe de 3,820 M\$ de dollars pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action régional de lutte contre la pauvreté en Outaouais;

Considérant que le 13 février 2012, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a adopté le plan d'action régional de lutte contre la pauvreté;

Considérant que le 13 février 2012, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a adopté l'utilisation et la répartition territoriale de l'enveloppe budgétaire de 3 820 M\$ provenant du *Fonds québécois d'initiatives sociales* dans le cadre de l'*Alliance de solidarité régionale*;

Considérant que le 13 février 2012, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a également convenu, après la première année d'activités, de faire le bilan des investissements réalisés par la Ville de Gatineau et chacune des municipalités régionales de comté et, s'il y a lieu, de procéder à une révision de l'utilisation et de la répartition territoriale de l'enveloppe budgétaire pour les années 2013-2014 et 2014-2015;

Considérant que le 26 mars 2012, le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais a adopté une résolution visant la ratification d'une entente de partenariat particulier pour la mise en œuvre de l'*Alliance pour la solidarité régionale* avec la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que l'entente de partenariat particulier pour la mise en œuvre de l'*Alliance pour la solidarité régionale* vise à préciser le rôle et les responsabilités de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à la coordination des activités de concertation locale ainsi qu'à l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action local de lutte contre la pauvreté.

Considérant que la CRÉO s'engage aussi à verser à la MRC un montant maximal de 25 000 \$ pour la coordination des activités de concertation visant l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du plan d'action local pour la solidarité et l'inclusion sociale, ainsi que la gestion et l'administration des fonds qui lui sont versés dans le cadre de la présente entente pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015.

Considérant que la CRÉO s'engage à verser à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau un montant maximal de 440 513 \$ pour soutenir la réalisation de projets visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur son territoire pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015.

En conséquence, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'entériner la signature du Pierre Rondeau, préfet élu de la MRC au moment de la signature, et de monsieur André Beauchemin, directeur général de la MRC, de l'Entente de partenariat particulier intervenu avec la CRÉO dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité régionale, signée le 31 octobre dernier.

ADOPTÉE

2013-R-AG342

Tourisme Vallée-de-la-Gatineau – Autorisation de versement d'un montant de 24 000 \$ à titre d'avance de l'aide financière à recevoir pour l'année 2014

Considérant l'« Entente encadrant le versement par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'une aide financière à la corporation Tourisme Vallée-de-la-Gatineau entre Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau » pour les années 2011 à 2015;

Considérant qu'en vertu de la Section 2 de cette entente, Tourisme Vallée-de-la-Gatineau (TVG) est soumis à certaines obligations et qu'en contrepartie de celles-ci, la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) verse notamment à TVG une aide financière destinée à son fonctionnement d'un montant de 60 000 \$ chaque année, soit 2011-2012-2013-2014-2015;

Considérant la situation financière actuelle de TVG et son besoin de financement pour réaliser ses objectifs de développement et de promotion touristique;

Considérant la demande présentée à la MRCVG par TVG afin qu'une partie du financement prévu pour l'année en cours puisse être versée dès maintenant.

En conséquence, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau verse un montant de 24 000 \$ à Tourisme Vallée-de-la-Gatineau à titre d'avance sur l'aide financière à lui verser pour l'année 2014.

ADOPTÉE

2013-R-AG343

Prix Ruralia-Desjardins 2013 – Appui à la candidature du projet de restauration de la petite école du Rang Bonnet Rouge de Bouchette parrainé par le Comité pour la sauvegarde de la petite école de rang de Bouchette

Considérant l'ouverture d'un appel de candidatures pour la troisième édition du Prix Ruralia-Desjardins;

Considérant que pour être recevable, un projet doit :

- être une initiative citoyenne, en démarrage ou en cours de réalisation;
- se dérouler sur un territoire couvert par la Politique nationale de la ruralité;
- avoir un caractère communautaire, c'est-à-dire l'organisation portant le projet doit être une organisation sans but lucratif, une coopérative ou être parrainée par une organisation existante;

Considérant le dossier de candidature préparé par le Comité pour la sauvegarde de la petite école de Bouchette pour son projet de restauration de la petite école du Rang Bonnet Rouge de Bouchette;

Considérant que le projet est une initiative du milieu qui s'inscrit dans la volonté de prise en main par celui-ci de son avenir;

Considérant que le projet vise à redonner vie à la petite école du rang Bonnet Rouge de Bouchette et d'en faire un musée à la mémoire des années où les élèves devaient marcher pour s'y rendre pour apprendre à lire, écrire et compter;

Considérant que ce projet aura un rayonnement non seulement local, mais aussi territorial avec la collaboration des municipalités avoisinantes.

En conséquence, monsieur le conseiller Bernard Cayen, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu que ce conseil décide d'appuyer la candidature du projet de restauration de la petite école du rang Bonnet Rouge de Bouchette à l'édition 2014 du Prix Ruralia-Desjardins 2014 et d'encourager ainsi une initiative qui pourra servir de modèle de revitalisation et de prise en main du milieu à d'autres communautés dans la Vallée-de-la-Gatineau et à travers le Québec.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Dépôt du rapport d'activités 2013 – Service des loisirs

Monsieur le préfet informe les conseillers et conseillères du dépôt du Rapport d'activités 2013 du Service des loisirs et les invite à en prendre connaissance.

2013-R-AG344

Autorisation de signatures – CRÉO – *Projet de coordination en loisir et sport dans la Vallée-de-la-Gatineau – An 3*

Considérant la résolution numéro 2009-R-AG285 par laquelle la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) a adhéré à l'Entente spécifique portant sur la coordination des loisirs et du sport dans les territoires ruraux de l'Outaouais pour la période 2010-2014;

Considérant que l'objectif de cette entente est de favoriser la mise en place d'une ressource de coordination dans chacune des quatre MRC rurales de l'Outaouais et la création d'alliances intermunicipales visant une meilleure utilisation des équipements et des infrastructures en loisir et en sport;

Considérant que la MRC a réalisé l'année 1 de cette entente en 2011 et l'année 2 en 2012;

Considérant que ces deux premières années ont permis la mise en place de différents programmes et projets et que pendant la troisième année d'activités, le Conseil souhaite préciser le mandat et les attentes pour cette coordination régionale afin d'en évaluer les bénéfices à moyen et long terme.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivet, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau confirme à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) son adhésion pour « l'année 3 » à l'Entente spécifique portant sur la coordination des loisirs et du sport dans les territoires ruraux de l'Outaouais pour la période 2010-2014 et autorise le directeur général André Beauchemin et le préfet Michel Merleau à signer cette Entente.

ADOPTÉE

2013-R-AG345

Renouvellement de l'Entente Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) pour les années 11, 12 et 13 (2014-2015-2016) – Appui dans l'embauche d'un agent de développement culturel – Autorisation de signature

Considérant que le Ministère de la Culture et des Communications (MCC) souhaite connaître l'intérêt de la MRCVG à renouveler, pour trois ans, l'entente Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) qui appuie l'embauche d'un agent de développement culturel pour la MRCVG;

Considérant que l'entente en cours s'est achevée le 14 novembre 2013, en concordance avec la convention signée à cet effet le 15 décembre 2009 et qui concernant les années 8, 9 et 10 de la mesure VVAP;

Considérant que la structure du programme d'aide financière prévoit que la prochaine entente aurait une portée triennale, couvrant les années 11, 12 et 13 du lien d'affaires entre la MRC et le MCC;

Considérant que les ententes VVAP ont, en général, une portée totale maximale de 10 ans et qu'un renouvellement pour trois années supplémentaires est toutefois permis pour les MRC considérées « dévitalisées »;

Considérant qu'en vertu de cette prolongation, la subvention accordée à la MRCVG serait de 10 000 \$ par année pour trois ans;

Considérant la résolution 2012-R-AG287 adoptée par le Conseil de la MRCVG à l'occasion de sa séance ordinaire du 21 août 2012.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le renouvellement de l'Entente Villes et villages d'art et de patrimoine et autorise le directeur général de la MRC et, au besoin le préfet de la MRC, à présenter une demande d'aide financière au Ministère et à signer, pour, et au nom de la MRC, cette entente pour les années 11, 12 et 13 (2014-2015-2016), avec le Ministère de la Culture et des Communications ainsi que tout formulaire d'adhésion relatif à ce renouvellement.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal – Correspondance

Monsieur le conseiller Ronald Cross invite à nouveau les conseils municipaux à adopter une résolution d'intention afin que puissent débiter rapidement les discussions avec la MRC Antoine-Labelle pour les coûts relatifs à une possible adhésion à leur cour municipale.

Suite à une demande de monsieur le conseiller Robert Coulombe, des précisions sont données sur la correspondance reçue du MRN relativement aux Baux de villégiature.

Note au procès-verbal – Parole au public

Une résidente de Kazabazua souhaite connaître la position du Conseil de la MRC relativement à la vocation possible des terres agricoles, notamment pour le tourisme. En réponse aux questionnements de cette résidente, Monsieur le Préfet l'informe que les préoccupations soulevées peuvent venir de la municipalité locale et que la MRC souhaite se doter d'un PDZA à court terme.

L'application des dispositions du RCI 2009-206 et des inspections qui en découlent sont présentées par M. Beauchemin suite à un questionnement soulevé par un résident de Kazabazua relativement à des infractions commises par des riverains de sa municipalité.

Une question est posée relativement aux critères de sélection d'un poste récemment doté à la MRC; Mme Kearney mentionne qu'un suivi sera fait à la personne concernée.

Une candidate non élue à un poste de conseillère dans la municipalité de Low exprime certains mécontentements sur le processus électoral vécu dans sa municipalité et invite les candidats aux élections municipales à informer la MRC des problématiques vécues dans leur municipalité respective.

Un représentant d'organisme souhaite connaître la date à laquelle seront connus les projets retenus dans le cadre du Programme de développement régional et forestier (PDRF). Une rencontre est prévue en décembre avec les membres du Comité, les recommandations seront donc formulées à la séance ordinaire du Conseil en décembre 2013 ou janvier 2014.

2013-R-AG346

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu de clore la présente séance à 20 h 05.

ADOPTÉE

Michel Merleau
Préfet

Véronique Denis
Greffière et adjointe
à la direction générale